



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

COMITE SYNDICAL

**COMPTE RENDU
DU 10 février 2017
ST THIBAUD DE COUZ
(Salle des Fêtes)**

Les membres du Comité syndical sont accueillis par Denis BLANQUET, Maire de St Thibaud de Couz qui présente brièvement sa commune.

St Thibaud a vu sa population augmenter (1050 habitants) mais les élus ne tiennent pas à ce que leur commune devienne un village dortoir. Aussi la volonté a été de maintenir voire de développer des services et des commerces (école, garderie, supérette...) pour en faire un vrai espace de vie. La mairie est propriétaire des murs de tous les commerces, et propose des loyers raisonnables qui permettent aux commerçants de vivre correctement. Tout cela concourt à une vraie vie de village, y compris avec la forte activité liée à la salle communale. St Thibaud c'est aussi une commune forestière de 1 600 hectares de forêt dont 1 200 de forêt communale, si les bois ne sont pas tous exploitables, la commune a tenu à s'engager fortement auprès du CIBC. La forêt communale s'étend côté Chartreuse et côté Epine, mais ce n'est pas une forêt très rentable avec pas mal de pistes à entretenir, un affouage.. cependant le maire a toujours noté un grand attachement à ce patrimoine.

Il souhaite une bonne réunion aux membres du Comité et passe la parole au Président.

Dominique ESCARON, Président, remercie Denis BLANQUET. Il constate le quorum et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Il procède ensuite à la validation :

- du compte-rendu du 21 octobre 2016

Les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2017 ET PROGRAMMATION

(PowerPoint joint au présent compte rendu)

Concernant le DOB 2017, le Président précise que le Parc se trouve sur une année de stabilisation par rapport à l'année dernière. En effet, compte tenu des diminutions des aides régionales, du fait des baisses des dotations de l'Etat, le Parc avait connu un vrai coup de frein. Aujourd'hui, le Parc ne devrait pas connaître de problèmes.

Il passe ensuite la parole à Céline BURLET, Vice-présidente en charge de l'Administration et des Finances.

Céline BURLET rappelle que les grandes orientations ont été présentées en Bureau syndical du 9 décembre dernier.

A ce jour, le Parc se place sur une maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une baisse de 20% entre 2013 et 2015. Pour 2017, on n'est pas sur les mêmes montants mais on enregistre quand même une baisse d'environ 2.5%

Toutefois, le scénario proposé est totalement réaliste et n'empêche pas un bon fonctionnement.

Céline BURLET tient à insister sur un point essentiel : 70% des crédits sont affectés au territoire.

Cela signifie d'une part que le Parc met au service du territoire son ingénierie pour accompagner, et que d'autre part le service se fait sous forme de subventions, bien

évidemment par son programme d'actions, mais aussi à travers les différentes procédures qu'il porte.

C'est tout cet apport que nous avons voulu mettre en lumière dans la présentation qui est proposé aux élus. Toutes les missions ont un impact sur le territoire.

Débat :

Dominique ESCARON rappelle que l'on a souvent entendu la question de savoir à quoi sert un Parc. Il estime que la démonstration est faite, notamment au regard des contributions demandées au territoire (maxi de 0,5 € par habitant), sachant qu'en contre partie le Parc ramène 2,5 millions d'euros pour le territoire, pour des projets de toute nature.

Chaque procédure permet de lancer des projets tout en ayant un territoire attractif et en préservant sa biodiversité et ses grands équilibres ainsi que ses acteurs.

C'est de notre responsabilité de bien piloter ces ressources pour conserver une Chartreuse qui préserve son territoire tout en innovant et en ayant un développement économique, afin que ses habitants s'y trouvent bien. On est dans la continuité des années antérieures avec une volonté de resserrer les dépenses de fonctionnement pour servir davantage le territoire.

Le président propose aux membres de s'exprimer.

Tout d'abord, Thierry REPENTIN, Conseiller régional, tient à faire une remarque; il a bien noté la stabilisation après les baisses des aides régionales. Cependant, il lui semble qu'on laisse à penser que les restrictions régionales sont directement issues des contraintes de l'Etat. En ce qui le concerne, pour avoir participé aux débats au Conseil régional, il y voit un choix délibéré de la Région d'avoir une autre politique à l'égard des territoires, pas du tout lié aux baisses de l'Etat, puisqu'il y a eu des dépenses sur des Parcs qui devaient se créer et ne se créent plus. La raison étant que la Région préfère des liens plus directs aux communes dont il est supposé que cela reviendra moins cher.

Pour illustrer qu'il s'agit bien de choix, hier on a trouvé 3 millions d'euros pour une convention avec les pêcheurs comme on l'a fait d'ailleurs avec les chasseurs. Ce sont bien des choix, il faut donc les assumer et faire avec.

M REPENTIN a une question concernant les fonds structurels sachant que certains territoires ont du mal avec le FEDER suite à des problèmes de règlements avec l'Etat, est-ce le cas pour la Chartreuse?

Sur la mécanique régionale, Dominique ESCARON répond qu'effectivement la Région aurait pu faire d'autres choix, cependant ce qu'il a retenu c'est que les baisses répercutées notamment sur les Parcs sont à hauteur des baisses initiées par l'Etat. Mais c'est vrai des choix ont été faits.

Cela n'a pas remis fondamentalement en cause notre fonctionnement ; bien sur cela nous oblige à être plus attentifs. Il a fallu aussi intégrer nombre de changements notamment la loi NOTRE, qui nous met en difficulté, parce que l'on se retrouve en Chartreuse avec des EPCI (7) qui montent en puissance et ont des compétences qui prennent le relais des d'activité menées par les Parcs, c'est là un vrai enjeu.

De fait l'Etat a donné moins d'argent aux régions et d'autre part la loi NOTRE a rendu plus compliqué un certain nombre de sujets.

Le Président prend pour exemple le tourisme, organisé historiquement sur les territoires accueillant des publics, désormais il sera organisé à partir des compétences de l'EPCI, même si sur son territoire il n'y a pas d'activités touristiques.

Cela change tout, car la vision sera celle de l'EPCI, pour exemple et en tant que maire du Sappey, il rappelle la présence depuis 1919 sur cette commune d'un bureau d'information du tourisme directement lié à l'attractivité et à l'activité du lieu, à présent celui-ci est intégré à la METRO grenobloise.

Dans ce domaine, il faut donc intégrer toutes ces particularités, le travail se poursuit, la réorganisation n'est pas terminée cela ne facilite pas les choses et crée des surcoûts. Du coup les EPCI se retournent vers les acteurs qui eux ne voient pas un retour évident d'efficacité.

Sur la question des fonds, notamment tout ce qui touche à l'Europe, plus précisément sur les délais de paiement, et avec une telle complexité de processus, que pour beaucoup de programmes l'argent n'arrive pas.

Pour nous les engagements sont pris et le Parc doit assumer les dépenses.

Il demande au directeur de compléter la réponse.

Artur FATELA précise que le Parc de Chartreuse est touché comme les autres territoires. Le démarrage tardif de ces programmes européens, conjugué à d'importants retards sur les outils de paiement, peut engendrer d'importants problèmes pour les porteurs de projets qui doivent avoir une trésorerie suffisante.

En 2017, la situation devrait s'améliorer.

Après ces explications, et en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc.

PRESENTATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2017

Artur FATELA rappelle que de façon habituelle c'est l'équipe qui le présente. Cela permet aux élus de connaître les chargés de mission.

Il précise que c'est un "focus" sur les choses qui nous sont apparues importantes et que par conséquent toute l'activité ne sera pas présentée ce soir. Les membres du Comité sont invités à interroger l'équipe à tout moment.

Les responsables de mission présentant le programme sont, par ordre de présentation :

Fabien BOURHIS : Energie, Bois-Forêt

Sylvène ALLARD : Education au territoire

Emmanuelle VIN : Patrimoine et Culture

Laurent FILLION : Agriculture

Laure BELMONT : Biodiversité - Aménagement - Paysage

Pascal BOGAERT: Système d'Information Territoriale

Lorène ABBA : Economie

Marion FRACHISSE : Communication

L'intégralité du programme est à retrouver sur le site du Parc :

<http://www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc.html>- sur la partie Actualités

Questions / débats :

ENERGIE :

Bernard CANIVET, faisant partie du comité de pilotage "autopartage" à la METRO, action lancée voici un an, souhaite savoir où on en est au niveau du Parc. On parle du voironnais, mais qu'en est-il des liaisons St Pierre de Chartreuse-le Sappey-la Tronche?

Le directeur donne des précisions, suite à une récente réunion.

Aujourd'hui les axes sont en définition, l'axe St Laurent du Pont soit en direction de Voreppe, soit en direction de Voiron.

Il a de même proposé un travail sur l'axe Voreppe-Le Fontanil pour récupérer le tram E ; ainsi que pour le Balcon sud et le Plateau des Petites Roches.

Un travail est en cours avec le Département de l'Isère, la METRO, le Grésivaudan, le Voironnais, la communauté de Cœur de Chartreuse et le Parc.

AGRICULTURE :

Bruno DESIES, Conseiller régional, se souvient d'une certaine richesse de l'apiculture. Qu'en est-il en Chartreuse? La filière souffre-t-elle des mêmes problèmes de parasites que dans d'autres régions? L'apiculture s'est-elle développée ou éteinte, et dans ce cas peut-elle se reconstruire?

Laurent FILLION explique que le dernier conseil d'Administration d'AAC a abordé cette problématique. CA au sein duquel siège une apicultrice professionnelle. Il a été convenu de réunir mi-mars la dizaine d'apiculteurs professionnels. C'est une première, ils pourront définir leurs besoins et faire état de leurs préoccupations. Ce n'est pas dans les habitudes de travail de cette filière, mais il semble que certaines choses méritent d'être mutualisées et réfléchies collectivement.

Bruno DESIES insiste sur l'aspect précis de parasites et le maintien des apiculteurs.

Laurent FILLION précise que la Chartreuse est pour l'instant épargnée. D'ailleurs, des porteurs de projets nous ont fait part de leur désir de s'installer en Chartreuse. En fait les apiculteurs fuient les zones de plaine pour se réfugier sur des zones plus sauvegardées et où la pression phytosanitaire est moindre.

Globalement la configuration du massif est plutôt favorable au développement de cette activité.

Concernant la filière lait, Anne LENFANT estime que l'on doit y réfléchir avec la perspective de l'installation du loup. Sans polémique le Parc peut-il initier une réunion avec les deux directions des territoires pour assurer un accompagnement des éleveurs. C'est un aspect à prendre sereinement en compte.

Brigitte BIENASSIS, vice-présidente en charge de l'Agriculture et l'Alimentation, précise que la question des attaques de loup a été prise en compte notamment lors du Copil du Plan Pastoral Territorial. Un courrier a été adressé aux éleveurs en début d'année pour leur indiquer quoi faire dans un premier temps.

Une réunion se tiendra le 10 mars avec les éleveurs, les deux DDT et la Réserve Naturelle pour apporter des éléments de connaissance sur la biologie et la vie du loup mais aussi comment s'en protéger et s'organiser au niveau du Massif. Il ne s'agit pas d'éradiquer mais de ne pas laisser les éleveurs désarmés.

Dominique ESCARON remercie et passe au vote nécessaire pour les opérations présentées au titre de la programmation pour 2017.

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2017,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2017 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations* sont :***
- ***soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,***
- ***soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),***
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

* la liste des opérations est en annexe du présent compte rendu.

Votants (en voix) : 76
Exprimés (en voix): 76
Pour : 76
Contre :
Abstention :
Ne prend (prennent) pas part au vote :

Le Président passe ensuite la parole à Gérard ARBOR, vice-président en charge de la Biodiversité et des Paysages, pour présenter le DOB de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

Départ de Anne GERIN, Christophe ENGRAND et Denis SEJOURNE.

2 - BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2017 ET PROGRAMMATION

Gérard ARBOR rappelle que le Parc n'est que le gestionnaire de la Réserve, sous l'égide de l'Etat à travers un Comité consultatif présidé par le Préfet, il se réunit 2 fois par an.

Ainsi les orientations présentées ont reçu l'aval du Comité consultatif du 16 janvier dernier.

Il demande à Suzanne BARNAVE, conservatrice, de le rejoindre pour la présentation du DOB.

(PowerPoint joint au présent compte rendu)

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle.

Dominique ESCARON passe ensuite la parole à Patrick GARDET, garde de la Réserve Naturelle, pour présenter une découverte très particulière.

Il s'agit de la découverte d'ossement de mosasaure.

Cette découverte a été faite en mai 2015, depuis il a fallu mener un travail de confiance avec le découvreur.

Le plus important a été de faire expertiser officiellement les ossements par une experte du muséum d'histoire naturelle de Paris. Phase un peu longue mais c'est chose faite. Un groupe de travail a également été mis en place composé du Parc, de la Réserve Naturelle, de la commune d'Entremont le Vieux et du découvreur.

Un travail de fouilles paléontologiques est en train de se mettre en place avec toutes les contraintes que l'on imagine. Sachant que le travail amènera à connaître d'autres aspects sur le plan géologique et des espèces végétales contemporaines du mosasaure.

Il fait état d'une loi récente sur le patrimoine géologique, qui reconnaît aux sites géologiques une protection à l'identique des espèces protégées. Cela représente une opportunité importante de valorisation au niveau local.

Patrick GARDET présente la découverte et explique à quoi pouvait ressembler le mosasaure dans son intégralité.

Christian LEBLANC s'inquiète du nombre de personne qui connaissent précisément la localisation de la découverte.

Patrick GARDET souligne que le cercle est très restreint, 4 à 5 personnes, limité au groupe de travail.

Le Président reprend la parole et présente la délibération de vote de la programmation 2017 pour la Réserve :

- *Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 16 janvier 2017,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2017,*

Pour l'année 2017, le travail de la Réserve naturelle s'organisera en 4 grandes thématiques :

- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat
- Sensibilisation, Education, Communication
- Élaboration de stratégies sur le long terme.

Patrimoine biotique (faune, flore)

Montant : 70 081 €

- En 2017, il est prévu de poursuivre les **suivis faunistiques** qui sont récurrents, à savoir, le suivi **bouquetin**, le suivi **tétras-lyre**, le suivi aigle, les suivis chiroptères. Au vu des récentes attaques sur des troupeaux de moutons (automne 2016) qui ont eu lieu sur les Entremonts et qui sont typés Loup, le **suivi Grand carnivores**, mené chaque année par différents acteurs de la Chartreuse dont les agents de la Réserve dans le cadre d'un protocole de suivi national, sera mené avec une grande attention. L'ensemble de ces suivis sont réalisés avec les partenaires locaux et contribuent à l'alimentation de la connaissance à l'échelle du territoire et au-delà.
- Les **suivis floristiques** déjà engagés seront poursuivis, tel que le suivi des stations plantes patrimoniales, le suivi « évolution des milieux du subalpin », le suivi « éboulis froids », etc., en lien avec les universités ou structures qui portent, contribuent ou élaborent ces suivis.
- Sera également engagée la dernière tranche de l'**inventaire des champignons sur la Réserve biologique de l'Aulp du seuil**. Cet inventaire est réalisé par l'ONF avec la contribution financière de la Réserve.
- Pour la première fois, un suivi sur la **vulnérable**, espèce emblématique de la Chartreuse, sera mené à l'échelle du Parc et le budget de la Réserve y contribuera à hauteur de 50 %. Il sera réalisé en lien avec le Conservatoire Botanique National Alpin et des universités. Il a pour objectif de mieux connaître cette espèce et les paramètres qui peuvent influencer sur sa conservation.
- Il est également prévu d'installer une seconde zone de mesure des **habitats des vieilles forêts avec un protocole PSDRF** (protocole de suivi dendrométrique des Réserves forestières), qui sera réalisé par l'ONF, comme sur la zone de la Réserve biologique de l'Aulp de Seuil et sur lequel la réserve contribuera financièrement. Ce nouveau PSDRF serait installé sur la **Réserve biologique de Malissard**, à cheval sur la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et hors Réserve naturelle.

Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat

Montant : 53 699 €

- En 2017, il est prévu de poursuivre les suivis engagés sur le **climat** (station phénoclim, suivis de glacière souterraine, « alpage sentinelle »), notamment en mettant en place avec un autre suivi de glacier souterrain avec le concours d'un autre spéléo club.
- L'**inventaire géologique et géomorphologique** mené en 2016 a permis d'amener une bonne connaissance de la partie nord de la Réserve. Il s'agit en 2017 de réaliser des outils pédagogiques qui permettent de valoriser cette connaissance pour le grand public.
- Suite aux écroulements de janvier et mai 2016 qui ont eu lieu sur le **Mont Granier**, le gestionnaire de la Réserve souhaite également mettre en place un suivi des zones impactées pour connaître et comprendre leur évolution avec le temps. Ce suivi reste à définir dans les détails mais il aura une composante « suivi de milieux » et « suivi géomorphologique ».

Sensibilisation, Education, Communication, Surveillance

Montant : 70 957 €

- Dans la poursuite du travail amorcé sur l'activité escalade, il est prévu en 2017 de travailler avec les FFME 73 et 38 pour réaliser un **inventaire des voies d'escalade** sur la Réserve, au moins sur les zones à enjeux identifiées dans la

convention signée en 2005 avec les partenaires. Une réactivation du groupe escalade initié à l'époque sera faite à cette occasion.

- Un travail doit être réalisé dans la **grotte de la Balme à Collomb** pour remettre en état l'entrée de la grotte en vue de la prochaine fête préhistorique qui sera en 2020. 2017 sera l'occasion de commencer ces travaux (intérieurs à la grotte).

- 2017 sera également l'année des **20 ans de la Réserve**. A cette occasion, le gestionnaire souhaite pouvoir marquer l'événement par la sortie d'un **livre** qui puisse apporter de la connaissance et être réutilisé sur le long terme. La sortie de l'ouvrage serait prévue en automne 2017.

- L'entretien de la **signalétique**, les tournées de **maraudage** restent bien sur d'actualité tout au long de l'année.

- Plusieurs **chantiers** de travaux pastoraux devraient se dérouler sur l'automne 2017. Comme en 2016, un suivi étroit est nécessaire pour garantir un bon déroulement des opérations, à l'image du chantier de l'Alpe, exécuté en 2016.

Élaboration de stratégies sur le long terme

Montant : 21 035 €

Ces stratégies sont élaborées dans des documents cadre tels que le plan de gestion, la Charte du Parc de Chartreuse ou encore de le DOCUMENT d'OBJECTIFS Natura 2000.

- 2017 sera l'année de la **validation finale du Plan de gestion** de la Réserve naturelle, document cadre valable pour une durée de 10 ans et qui servira à l'élaboration de la nouvelle charte du Parc de Chartreuse.

- Un temps devra être affecté sur l'écriture de la **nouvelle Charte du Parc**.

- Enfin, il est important de rappeler que la Réserve naturelle est également un **site Natura 2000**, le gestionnaire a donc pour mission d'animer cette démarche sur le site. La remise à jour du DOCUMENT d'OBJECTIFS se fera plutôt sur l'année 2018. L'animation N2000 est mutualisée avec le budget du Parc pour plus d'efficacité.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées,***

- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 67

Exprimés (en voix): 67

Pour : 67

Contre :

Abstention :

Ne prend (prennent) pas part au vote :

Le Président remercie les membres du Comité. Et l'ordre du jour étant épuisé demande s'il y a des questions complémentaires.

Anne LENFANT demande un point sur l'avancement de l'étude sur les Cols et gorges.

Laure BELMONT indique que l'étude a été réalisée en 2014, et suivie de différentes opérations, entre autres : recommandation pour l'aménagement des parkings du Col du Coq, réaménagement et accueil au Col du Granier avec la commune d'Apremont.

Marc DUPRAZ, maire d'Apremont, intervient. Il rapporte que le cabinet a été choisi. On s'achemine vers une amélioration de la signalétique sur chaque arrivée au Col, les travaux doivent démarrer en 2018, des enfouissements de réseaux sont également prévus. Il s'agit d'avoir un projet d'accueil sur site respectueux de l'environnement mais aussi de la sécurité des visiteurs.

A ce jour, le budget n'est pas bouclé, Marc DUPRAZ résume le projet par une phrase : faire simple mais beau, dans le respect de la nature.

Il profite de sa prise de parole pour faire état de l'incendie qui a ravagé la maison de la vigne et du vin, située sur sa commune, ce qui va engendrer une mobilisation du budget communal. Ce sera compliqué mais il espère une reconstruction dans les plus brefs délais, dès les problèmes d'assurance réglés.

Dominique ESCARON remercie l'ensemble des participants pour la bonne tenue des débats, et informe les membres du Comité de la date de la prochaine réunion fixée au vendredi 31 mars 2017, ce Comité portera sur les finances, Budgets primitifs et Comptes Administratifs.

Sans autre remarque, et l'ordre du jour étant épuisé,
Le Président lève la séance à 21 heures 00

*Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc rubrique : comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux*



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU
Du vendredi 10 février 2017
ST THIBAUD DE COUZ
(Salle des Fêtes)

Annexes :

- Ordre du jour
- Listes des présents, excusés et pouvoirs
 - DOB Syndicat Mixte (PowerPoint)
 - DOB Réserve Naturelle (PowerPoint)
 - Programmation 2017

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL
vendredi 10 février 2017 – 18 heures 45
ST THIBAUD DE COUZ
(Salle des Fêtes)

validation du compte rendu du 21 octobre 2016

ACCUEIL DES PARTICIPANTS : à partir de 18h30 heures

- 1. Débat d'orientations budgétaires année 2017 syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse et programme d'activités**
- 2. Débat d'orientations budgétaires année 2017 Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse**

Point d'information : présentation du programme d'activités 2017

LISTE DES PRESENTS Comité syndical du 10 février 2017
--

Etaient présents :

1^{er} collègue – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie

DESIES Bruno

REPENTIN Thierry

2^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

BURLET Céline déléguée titulaire

ENGRAND Christophe (pour partie) délégué titulaire

GERIN Anne (pour partie) déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

VOIRON

LEBLANC Christian délégué titulaire

BLANCANEAUX Alain délégué suppléant

5^{ème} collègue – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT

DUPRAZ Marc délégué titulaire

TEPPAZ Roland délégué suppléant

ATTIGNAT-ONCIN

MARTIN Jean-Pierre délégué titulaire

CORBEL

QUEMART Philippe délégué titulaire

ENTRE-DEUX-GUIERS

DRIGO Patrick délégué suppléant

ENTREMONT LE VIEUX

LENFANT Anne déléguée titulaire

LA BAUCHE

VILLIEN Roger délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE

ESCARON Dominique délégué titulaire

MONT ST MARTIN

REDA Franck

ST AUPRE

DELPHIN Maurice délégué suppléant

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE

ZURDO Jean-Pierre délégué titulaire

ST CHRISTOPHE SUR GUIERS

VERARD Nicole déléguée suppléante

ST ETIENNE DE CROSSEY

BERENGER Hubert délégué titulaire

ST FRANC

GUIBERT Yves délégué titulaire

ST JOSEPH DE RIVIERE

ARBOR Gérard délégué titulaire

ST JULIEN DE RATZ

LELEU Sophie délégué titulaire

ST LAURENT DU PONT

ORTHLIEB Maxence délégué titulaire

ST PANCRASSE

ROUGIER Alain délégué titulaire

ST PIERRE DE GENEBOZ

RICHEL Jacques délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 38

PETIT Jean-Paul délégué titulaire

ST PIERRE D'ENTREMONT 73

BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

ST THIBAUD DE COUZ

DUISIT Robert

STE MARIE DU MONT

BRIGUGLIO Antonino délégué titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BIVIERS

BEAUME Bernard délégué titulaire

CROLLES

CHEVROT Blandine déléguée titulaire

LA BUISSE

PERRET Jacques délégué titulaire

MONTAGNOLE

SECO Marc délégué titulaire

MYANS

FASSEL Jean délégué titulaire

ST ISMIER

CANIVET Bernard délégué titulaire

ST MARTIN LE VINOUX

BREBION Chantal déléguée titulaire

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE CHARTREUSE

CLARET Jean-Paul délégué titulaire

DAL'LIN Gérard délégué titulaire

SEJOURNE Denis délégué titulaire (pour partie)

GRENOBLE ALPES METROPOLE

POULET Jean-Luc délégué titulaire

Membres à voix consultative :

- **CESER AUVERGNE/RHONE-ALPES**

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE SAVOIE**

INVITES

BLANQUET Denis, maire de St Thibaud de Couz

HOBLEA Fabien, président du Conseil scientifique du Parc

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS
Comité syndical 10 février 2017

Excusés et pouvoirs :

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

BADREDDINE Chokri
GIRAUD Eliane à ARBOR Gérard

2^{me} collègue – Délégués du Conseil départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives

GILLET André (tit.)
POLAT Julien (tit.) à GERIN Anne (pour partie)
DURANTON Robert (supp.)
MULIK Fabien (supp.)

3^{me} collègue – Délégués du Conseil départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives

ARTHAUD-BERTHET Gaston (supp.)
GUIGUE Gilbert (tit.) à BERANGER Nathalie
MITHIEUX Lionel (tit.) à WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative

CHAMBERY

GRENOBLE

MERIAUX Pierre (tit.)

VOIRON

5^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

QUAIX EN CHARTREUSE

DOLIS Hélène (tit) à POULET Jean-Luc

SARCENAS

LOVERA Jean (tit) à ESCARON Dominique

ST AUPRE

GALLAND Pierre (tit)

ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ

BARRIER Pierre (tit)

ST HILAIRE DU TOUVET

PRACHE Olivier (tit.) à ROUGIER Alain

ST JEAN DE COUZ

LE GOUIC François (tit) à DUISIT Robert

6^{ème} collègue – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN

STROMBONI Claire (tit.)

COUBLEVIE

CHENE Gérard (tit.) à PERRET Jacques

LA TERRASSE

BONNEFON Geneviève (tit) à CANIVET Bernard

LA TRONCHE

SPINDLER Bertrand (tit) à CHEVROT Blandine

LE TOUVET

GUILLON Dominique (tit.)

LES MARCHES

CARREL Christine (tit.)

ST NAZAIRE LES EYMES

GODARD Sandrine (tit.) à SEJOURNE Denis (pour partie)

ST VINCENT DE MERCUZE

BURDET Gérard (tit.) à BIENASSIS Brigitte

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

LE GRESIVAUDAN

FORTE Pierre (tit) à ENGRAND Christophe (pour partie)

Membres à voix consultative :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE SAVOIE

GUILLAUD Jean-Pierre

INVITES :

Dominique LABBE Préfet de la Savoie

Jacques CHIRON sénateur de l'Isère

Bernard SAUGEY sénateur de l'Isère

Michel BOUVARD sénateur de la Savoie

Michèle BONNETON députée de l'Isère

Geneviève FIORASO députée de l'Isère

Bernadette LACLAIS députée de la Savoie

Hervé GAYMARD président du Conseil départemental Savoie

Jean-Pierre BARBIER président du Conseil départemental Isère

Juliette TRIGNAT sous-préfète de Savoie

Annie DAVID sénatrice de l'Isère

Michel SAVIN sénateur de l'Isère

Michel DESTOT député de l'Isère

Dominique DORD député de la Savoie

Béatrice SANTAIS députée de la Savoie

Pierre RIBEAUD député de l'Isère

Liste des actions Programmation 2017

Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire

1.1 Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance

- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 1er degré
- Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire - 2nd degré
- Soutien aux projets pédagogiques hors temps scolaires
- Outils et formations pédagogiques scolaires et hors temps scolaire
- Poursuite de l'aménagement pour l'accueil en Forêt d'Exception pour le Col de Porte et le Charmant Som
- Mise en œuvre de la stratégie biodiversité : étude de faisabilité d'un parcours d'interprétation du patrimoine naturel de Chartreuse et visite virtuelle du patrimoine de Chartreuse)
- Communiquer sur les métiers de la forêt sur le territoire

1.2 Accroître l'implication des acteurs économiques et sociaux

- Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances

1.3 Imaginer une nouvelle gouvernance en impliquant mieux les acteurs du territoire

1.4 Développer les collaborations entre territoire de montagne et régions urbaines

- Echanges scolaires
- Mise en place du plan d'action TEPOS et TEP-CV (Analyse "pré-investissement" de projets TEPOS, appui aux collectivités intégrant les objectifs de la transition énergétique dans leur patrimoine bâti)

Axe 2 : Protéger et valoriser, ensemble et au quotidien, les patrimoines de Chartreuse

2.1 Engager une politique en faveur de la qualité des paysages

- Mobiliser et valoriser les outils paysage
- Appel à projet "Plan de Paysage"

2.2 Promouvoir une gestion durable de l'environnement, des milieux naturels et des espèces montagnardes

- Redécouverte du patrimoine maraîcher et fruitier oublié de Chartreuse (phase 2)
- Animation Natura 2000
- Suivi de la vulnérable des Chartreux (*Hypericum nummularium*)

- Soutien à des fouilles paléontologiques d'intérêt scientifique relatives à la découverte des premiers restes fossiles d'un mosasaure en région Auvergne Rhône Alpes

2.3 Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial

2.4 Valoriser les patrimoines culturels locaux et les pratiques locales

- Valorisation du patrimoine bâti (Partenariat Fondation du Patrimoine)

Axe 3 : Mobiliser les atouts de Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

3.1 Accompagner la consolidation et la diversification de l'économie locale

- Salon de la création reprise d'activités en milieu rural
- Découverte des entreprises de Chartreuse (Portes ouvertes)
- Développer l'emploi et les compétences liés à la transition énergétique et sensibiliser les acteurs de la construction durable
- Mise en œuvre de la tranche 3 de l'OCMMR (animation, actions de fonctionnement et aides aux entreprises)

3.2 Pour une agriculture vivante indispensable et bien identifiée

- Développer une stratégie agricole et alimentaire de proximité en partenariat avec les territoires voisins en collaboration avec le Département de l'Isère
- Promouvoir les produits locaux et sensibiliser les populations à leur utilisation en restauration locale et collective
- Promouvoir les circuits courts alimentaires et valoriser les produits
- Médiation culturelle et citoyenne « alimentation »
- Appui à la contractualisation des MAEc (expertises MAEC dans le cadre de la seconde vague de contractualisation)
- Mise en œuvre du Plan Pastoral Territorial (animation du PPT et actions : Accompagnement des bergers dans leur mission de « médiation agro environnementale et touristique » notamment)

3.3 S'appuyer sur la forêt, ressource et patrimoine emblématiques de Chartreuse

- Animation dessertes et foncier forestier
- Appui à une démarche privé/public pour limiter le morcellement foncier
- Outils de sensibilisation des propriétaires forestiers à la surveillance et au renouvellement des forêts

3.4 Vers un tourisme des quatre saisons en moyenne montagne, durable et ambitieux

- Soutien à la création et à la qualification des hébergements touristiques
- Animation de procédure (Espace Valléen)

3.5 Maintenir un tissu économique et social vivant par la qualité de l'accueil des services et des transports

- Actions artistiques structurantes et de proximité
- Programmation culturelle itinérante en Chartreuse
- Développement de l'animation culturelle de proximité

Action spécifique : Révision de la Charte du Parc